

Réunion du Conseil de l'École doctorale «Cultures et Sociétés»

Mercredi 18 octobre 2023 de 9 h 30 à 11 h 30 en distanciel

Compte-rendu rédigé par les représentant·e·s

Présent·e·s : Direction de l'ED : Claire Oger, Anne-Emmanuelle Veïsse ; Directions de laboratoires : Daniel Meyer (IMAGER), Florent Guénard (LIS), Corine Maitte (ACP), Laurence Costes (LIRTES), Nathalie Gorochov (CRHEC)

Membres extérieur·e·s :

Assistante de gestion administrative de l'ED : Latifa Zeroual-Belbou (ED CS), Stéphanie Benabria (ED OMI), Anne Emmanuelle VEISSE (ED CS).

Représentant·e·s des doctorant·e·s : Arthur Lin (Dicen-IdF), Jeanne Devèze (LIRTES)

Excusé·e·s : Directions du CEDITEC et du LISAA

Ordre du jour :

1. Informations des représentant·es des doctorant·es
2. Formation doctorale : examen de la nouvelle proposition des collègues d'Imager (en pj).
3. Doctorant·es en situation de handicap : quelles dispositions spécifiques ?
4. Démission de la représentante de l'ED au CFD : examen de la candidature de Stéphanie Genand, membre du LIS.
5. Prise en charge de frais engagés par les doctorant·es : rappels et discussion sur d'éventuelles modifications.

Claire Oger souhaite la bienvenue à Laurent Guénard, co-directeur du LIS, qui participe à son premier conseil de l'ED.

1 . Informations des représentant·es des doctorant·es

Les représentant·es des doctorant·es reviennent sur la journée des doctorants qui a eu lieu le 5 octobre. Après avoir fait un retour positif sur la date, les représentant·es font remonter les différentes demandes des doctorant·es présent·es, notamment sur la nécessité d'organiser d'autres points de rencontres qui pourraient prendre la forme d'une deuxième journée des doctorant·es, ou de rencontres sur une demi-journée, type café des doctorant·es, qui permettraient d'échanger mais également de réaliser, par exemple, des soutenances blanches. Celui-ci/ou ceux-ci pourrai(en)t, de la même manière que cela a déjà été réalisé auparavant, être organisé(s) en ZOOM afin d'intégrer les doctorant·es les plus isolé·es. En effet, nombreux sont les doctorant·es qui vivent à l'étranger, réalisent un terrain à l'étranger, ou encore, travaillent à temps plein.

La large participation des doctorant·es et des encadrant·es est soulignée par Claire Oger. La journée a comptabilisé une quarantaine de personnes en présentiel et une dizaine en distanciel par zoom. Latifa souligne les difficultés du planning : pour l'année prochaine il faudrait lancer l'appel dès mai-juin, et, comme discuté lors de la journée, celle-ci pourrait avoir lieu vers le 15/20 octobre au lieu du 5 afin que le calendrier soit légèrement moins serré, pour tenir compte de la rentrée.

Dans un deuxième temps, les représentant·es abordent les difficultés individuelles remontées par les doctorants quant à leur situation et/ou contexte de réalisation de leurs thèses. Les représentant·es proposent de transmettre un questionnaire afin de réaliser un état des lieux et de recenser les différentes difficultés. Il faudrait se rapprocher de l'ancienne équipe de représentants, qui avait déjà mise en place une telle démarche. Par ailleurs, cette année est une année de préparation de l'évaluation HCERES, ce sera l'occasion de faire remonter des informations, également de la part des représentant·es des doctorant·es.

2. Formation doctorale : examen de la nouvelle proposition des collègues d'IMAGER (en pj).

Suite au précédent conseil, il a été convenu que la proposition de formation doctorale d'IMAGER devait être retravaillée afin de ne pas faire doublon avec les autres formations proposées par l'ED.

Les collègues ne sont pas revenus sur le descriptif général ou le titre, mais ont davantage détaillé le contenu.

Après avoir discuté de la possibilité de faire un séminaire commun avec 3 approches du recueil des données, les membres du conseil insistent sur l'intérêt d'avoir des séminaires avec des approches variées.

Après un vote à main levée, l'approbation de cette formation est votée à l'unanimité, sous réserve de changer le titre et de faire apparaître les spécialités des intervenant·es. Il est également décidé qu'un échange aura lieu entre Claire Oger et les intervenant·es de ce séminaire pour avoir les clarifications nécessaires au maintien de la formation dans le catalogue proposé cette année.

3. Démission de la représentante de l'ED au CFD : examen de la candidature de Stéphanie Genand, membre du LIS (pièces jointes pour rappel).

Suite à la démission de Fabienne Moine, le siège au CFD est vacant. Des suggestions de candidatures ont été demandées afin de respecter les équilibres au sein du Conseil (plutôt une professeure de l'Upec, donc). C'est dans ce contexte que la candidature de Stéphanie Genand est proposée.

Après un vote à l'unanimité, Stéphanie Genand est élue au conseil de la formation doctorale de l'ED.

Par ailleurs, suite à la démission de Rosine LHEUREUX (membre extérieure du Conseil de l'ED), motivée par les nombreux engagements qui ne lui permettaient pas d'assurer, selon elle, ses missions de façon satisfaisante, une candidature doit être présentée. Cette candidature devra être un membre extérieur au milieu académique, bien qu'une connaissance de ce qu'est le doctorat serait appréciée, et devra appartenir au monde économique, social ou culturel en dehors de l'Université.

4. Doctorant·es en situation de handicap : quelles dispositions spécifiques ?

Claire Oger rappelle le contexte de ce point mis à l'ordre du jour du conseil: Un certain nombre de doctorant·es sont en situation de handicap, visible ou non. Suite à cette constatation et à des discussions informelles, il a semblé important d'en échanger de façon plus formelle.

Dans un premier temps Claire Oger rappelle 3 points d'importance :

- Il existe des contrats doctoraux spécifiques handicap du MESRI. Les établissements classent les demandes de contrats spécifiques. Ces contrats sont attribués d'autant plus que l'établissement a une politique volontariste en matière de handicap. Il est arrivé que des doctorants de l'ED décrochent ce type de contrats.
- On peut se poser la question de savoir s'il est normal de demander les mêmes obligations qu'aux autres en matière de formation doctorale pour les doctorant·es en situation de handicap ? Une solution pourrait être de dire que les doctorant·es en situation de handicap pourraient avoir des obligations moindres.
- Après avoir été saisie sur ce sujet par Fanny Gallot, la direction considère qu'il pourrait être intéressant de penser une formation à destination des encadrant·es afin de les doter de connaissances, notamment en termes de droits des doctorant·es en situation de handicap. Après avoir adressé une demande en ce sens à Bénédicte François, une réponse formelle est toujours en attente.

Les représentant·es des doctorant·es prennent ensuite la parole pour faire un retour sur le sondage des doctorant·es en situation de handicap. Ils relèvent un manque de communication sur les droits des personnes en situation de handicap. Les représentant·es des doctorant·es proposent d'intégrer de manière lisible ces informations dans un livret spécifique.

D'autres revendications sont remontées, mais sortent du champ de compétence du conseil de l'ED. Il s'agit notamment de difficultés liées à l'infrastructure : il apparaît indispensable de rendre les lieux plus inclusifs (toilettes accessibles et plus généralement, création de toilettes non genrées notamment pour l'inclusion des étudiant·es et doctorant·es transgenre ; espaces de travail calmes, insonorisés ; développement des panneaux d'indication en braille, ...).

A l'issue des échanges, les objectifs retenus sont de rédiger dans l'année un document, à transmettre sur le site de l'ED afin de centraliser les droits des doctorants reconnus en situation de handicap (nombre d'heures minimales pour soutenir, prolongation des contrats doctoraux). Par ailleurs, une réunion courant novembre est à prévoir avec Claire Oger et Anne-Emmanuelle Veïsse, afin de penser ce livret et de rédiger un texte à destination de la Présidence pour faire remonter des difficultés qui ne relèvent pas de l'ED (par exemple, celles qui sont relatives à l'inclusivité et à l'accessibilité).

5. Prise en charge de frais engagés par les doctorant·es : rappels et discussion sur d'éventuelles modifications.

Un mail a été transmis en urgence pour alerter les doctorant·es et les encadrant·es sur le fait que les frais de déplacements ne pouvaient pas être remboursés. Ces frais-là doivent obligatoirement passer par un prestataire, à savoir Travel Planet.

Cela pose différents problèmes, notamment en raison des tarifs proposés par Travail Planet, souvent plus élevés, ou encore en raison de la difficile mise en place des cofinancements. Bénédicte François a été alertée à ce sujet à plusieurs reprises. Cependant, l'ED est toujours en attente de réponse, concernant le remboursement de doctorant·es, qui ont d'ores et déjà avancé des frais de missions. Stéphanie rappelle la difficulté du circuit de signatures pour la prise en charge des frais de déplacement.

Le deuxième point abordé concerne la prise en charge des frais par l'ED. Régulièrement des demandes sont faites pour prendre en charge des frais qui ne relèvent pas de l'ED. Actuellement à l'ED CS sont pris en charge les frais de missions relatives à des communications (à des journées d'études, colloques) à du terrain, ou encore aux soutenances (jusqu'à 800 euros c'est Latifa qui évalue, jusqu'à 1500 euros ce sont Claire et Anne-Emmanuelle qui évaluent, et au delà de 1500 euros les frais sont soumis au bureau). Ce point là est important, l'ED CS est l'un des seuls à prendre en charge ces frais-là, ce qui explique que l'ED ne rembourse pas d'autres types de frais (abonnements aux bibliothèques, achats de livres, frais de bouche hors journée des doctorants). Jusqu'ici, l'ensemble des demandes pour ce qui est pris en charge par l'ED habituellement, ont été satisfaites. Mais aucune entorse n'a été faite pour rembourser d'autres frais.

Après discussions sur un potentiel changement de règle, ou élargissement des financements, il est décidé par le conseil de poursuivre les financements pris en charge actuellement. Ainsi, à partir de septembre, s'il y a reliquat, il est prévu que l'ED prenne en charge entre septembre et décembre, la totalité des missions des doctorant·es.

La direction et le conseil, avant la fin de la séance, remercient Latifa pour son travail à l'ED.

Le prochain conseil aura lieu le 13 novembre à 9h30 à distance.

Fin de séance.